Aménagement d'un lotissement de 15 lots à bâtir Lieu-dit « Font Cuberte »

- Commune de La Roque d'Anthéron (13) -

<u>AU CAS PAR CAS</u>

Avril 2021

SAS CHOPIN





Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	-d((X)-1-0/							
Date de réception :	adre réservé à l'autorité environnementale Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
21/04/2021	21/04/2021	f09321p0124						
	1. Intitulé du projet							
Défrichement d'une zone boisée de 12 635 m², sur la commune La Roque d'Anthéron au lieu-dit								
« Font Cuberte », en vue de la création d'un lotissement de 15 lots à bâtir.								
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)								
	(ou des) mairre(s) a ouvrage ou au (ou des)	pennonnaire(s)						
2.1 Personne physique Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	SAS CHOPIN							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Marie-Claude Alcaraz							
RCS / SIRET 8 8 3 5 8 4 3	8 5 0 0 0 1 6 Forme juridique	SAS						
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire	n°1						
	u des seuils et critères annexé à l'article R. 12 limensionnement correspondant du projet	2-2 du code de l'environnement et						
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au							
	a) Défrichement soumis à l'autorisation	n au titre de l'article L341-3 du						
47°a- Premiers boisements et	code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une							
déboisements en vue de la	superficie totale, même fragmentée, de	plus de 0,5 hectare.						
reconversion des sols	La zone de projet soumise à autorisatio	n de défrichement constitue une						
	superficie d'environ 1,263 ha.	ac demonement constitue dire						
	4. Caractéristiques générales du projet							
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition								
L'opération consiste en la réalisation d'un projet de 15 lots destinés à recevoir une habitation individuelle sur la								
The state of the s	zone constructible du PLU de La Roque d'Anthéron (13). La surface des lots privatifs sera de 422 m² à 659 m² (soit une surface movenne de 528 m²). La surface							

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Le projet est situé au Sud-est du centre-ville de la commune sur les parcelles cadastrales de section AP n°131,

imperméabilisée par lot sera de 150 m² maximum.

L'assiette foncière de l'opération est de 12 635 m².

76, et 129p.

Une voirie, des trottoirs et une aire de retournement (représentant 1 800 m²).

Deux espaces de rétention de surfaces respectives de 800 et 680 m² seront également réalisés.

4.2 Objectifs du projet

Conformément au PLU de la commune de La Roque d'Anthéron, la zone UD du projet en question est définie comme une zone ouverte à l'urbanisation.

Le présent projet ne répond pas à une Orientation d'Aménagement Programmée par le PLU.

Conformément au PLU, ce projet permettra la réalisation de tous les réseaux et équipements nécessaires aux habitations. Le raccordement au réseau communal des eaux usées et les eaux pluviales seront collectées dans deux bassins de rétention.

Les systèmes viaires, les trottoirs, le nombre de stationnements privatifs (30) et le nombre de places visiteurs (12), ont été conçus pour privilégier les dessertes et les déplacements doux mais aussi pour prendre en compte les questions de défense incendie.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

La date prévisionnelle de commencement des travaux est prévue au 3^{ème} trimestre 2021. La durée de ces travaux est estimée à 6 mois et seront phasés de la manière suivante :

- Défrichement d'une superficie boisée de 12 635 m² : il sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage des souches puis l'enlèvement se fera par camion,
- Terrassement de la plateforme de voirie du lotissement,
- Pose des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité et téléphone pour la viabilisation des lots,
- Réalisation des enrobés de la chaussée et des parties communes du lotissement.

Tous ces travaux seront réalisés en suivant les mesures édictées par le bureau d'études naturaliste Azurétudes dans son rapport ci-joint (Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000 en Annexe 8).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, l'opération engendrera une augmentation de l'activité humaine liée aux 15 habitations individuelles. Le projet est donc susceptible d'augmenter le trafic routier à hauteur de 60 véhicules/jour.

12 places de parking visiteurs non clos seront créées pour combler les besoins en places de stationnement des futurs résidents.

L'accès au projet se fera depuis la rue jean Giono ainsi que la rue du Pigeonnier.

Chacun des 15 lots accueillera une maison individuelle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administra La décision de l'autorité environneme							
L'opération a été ou sera soumise aux procédures administratives suivantes : - Permis d'aménager, - Demande d'autorisation de défrichement.							
Puis une fois le lotissement réal	Puis une fois le lotissement réalisé, le permis de construire des maisons individuelles.						
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées							
Grande	eurs caractéristiques		Valeur(s)				
Surface Emprise totale du projet : 12 635 m² Surface 15 lots privatifs : 12 635 m² Surface voiries, trottoirs (parties communes) et stationnements : 1 800 m² Surface Bassins de rétention : 1 480 m²							
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>43</u> .° <u>7</u> 1	L ' <u>08</u> " <u>9</u> 1 Lat. <u>54</u> ° <u>47</u> ' <u>59</u> " <u>4</u> 4,				
Lieu-dit « Font Cuberte »	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de						
13640 La Roque d'Anthéron	l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :						
Parcelles de section AP n° 131/76/129p	Point de départ : Long ° _ ' _ " Lat ° _ ' _ " _ " _ Lat ° ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ " _ " _ Lat ° ' _ " _ " _ Lat ° ' _ " Lat ° ' _ " _ " _ Lat ° " _ " _ Lat ~ _ ~ _ " Lat ~ _ ~ _ " Lat ~ _ ~ _ " Lat ~ _ ~ _ ~ _ " Lat ~ _ ~ _ ~ _ ~ _ ~ _ ~ _ ~ _ ~ _ ~ _						
Jo	ignez à votre demande les ann	exes n° 2 à d	5				
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale ?	4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Le parcellaire de projet se trouve à 187 mètres au Nord de la ZNIEFF de type 2 n°930012447 « Chaîne des Côtes et Massif de Rognes ».
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		La commune de La Roque d'Anthéron est concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : - Le PPBE de la Métropole Aix-Marseille-Provence révisé et approuvé en septembre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

	Oui	Non					
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?							
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? si oui, est-il prescrit ou approuvé?		_	La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles concernant : - le Risque inondation, ce PPRI a été approuvé le 05/11/2014. - les Risques sismiques et mouvements de terrain, ce PPR a été approuvé le 06/05/1998. - Les Risques mouvements différentiels de terrain, ce PPR a été approuvé 14/04/2014. Plan de prévention des risques technologiques : aucun				
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Plan de prévention des risques technologiques : aucun. La commune de La Roque d'Anthéron est classée comme commune comportant de sites répertoriés dans la base BASIAS (activités industrielles et de services) mais pas dans celle de BASOL (sols pollués). La zone de projet n'est pas située à proximité de sites répertoriés dans BASIAS.				
Dans une zone de répartition des eaux ?		×					
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	Selon le PLU de la commune, le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage d'eau potable.				
Dans un site inscrit ?		X					
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?				
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site de projet est situé à 130 mètres la ZPS FR9310069 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour» et à 2,1 km de la ZSC FR9301589 « La Durance» et de la ZPS FR9312003 « La Durance».				
D'un site classé ?		X					

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Inciden	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel				
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		L'implantation de 15 nouvelles habitations impliquera augmentation des consommations en eau potable et dindirectement des prélèvements d'eau plus importants. une base de 150l/j/hab., cette consommation est estime environ 9 m3/j. La commune est alimentée directement par la na alluviale de la Durance.				
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Aucun prélèvement ni drainage souterrain n'est prévu dans le cadre du projet.				
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?			En première approche, l'opération sera excédentaire e matériaux. Les matériaux non réutilisés ou impropres au réemple seront évacuées dans des décharges adaptées dans l respect de l'environnement. Les travaux se feront de manière à optimiser, dans l mesure du possible, la gestion des déblais et des remblais.				
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	A ce stade, l'opération ne paraît pas déficitaire en matériaux. Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et des remblais.				
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	_	×	Voir Annexe 8 - Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000.				
Milieu nature			X	Le site Natura 2000 le plus proche est à 130 mètres du site de projet. Tous les autres sites Natura 2000 sont situés à plus de 2 km. Les incidences du projet sont non significatives sur le réseau des sites Natura 2000 (Cf. Annexe 8).				

		Oui	Non	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		M	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet s'implantera sur la zone constructible au PLU (en zone UD).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?			 ➤ Le site de projet est concerné entièrement par : Le Risque sismicité : toute la commune est située en « risque moyen» Le Risque glissements de terrain (secteurs B8) Le Risque lié au retrait et gonflement des argiles :
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	projet est situé, en partie, en zone d'aléa modéré Le site de projet est concerné en partie par le Risque feux de forêt : Aléa faible à moyen.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	_	En phase de chantier, des engins se déplaceront pour le défrichement, le terrassement et la viabilisation. Cette opération sera de courte durée (environ 6 mois) et les prestataires choisis devront respecter les prescriptions du type « Chantier Vert » : plan de circulation et limitation des vitesses.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	_ _	En phase de chantier, le projet pourra être source de nuisances sonores. Cependant, des dispositions seront prises afin de les maîtriser: travail en période de jour, regroupement des travaux bruyants, matériel respectant la légalisation, utilisation de palissade.

		Oui	Non	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations? Est-il concerné par des vibrations?	_ _	X	En phase de chantier, le projet pourra engendre ponctuellement des vibrations, en particulier lors du compactage des couches de la voirie.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	_ _	X	L'opération comportera des éclairages nocturnes le long de la voirie interne. Il s'agit de 20 candélabres de 4 mètres de mât. Les lampadaires seront de type LED couleur « ambre de puissance équivalente à 70 watts maximum et dirigés du mieux possible vers le sol, avec un cône réduit. Ils seron éteints entre minuit et 6 h du matin et équipés de détecteu
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	_	X	de présence.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	0	X	Les eaux de ruissellement générées par le lotissemen seront collectées dans deux bassins de rétention dont le rejet se fera directement dans le réseau pluvial communal.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	Le rejet des eaux usées se fera directement dans le résea communal existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux?		X	Lors de l'opération, des déchets non dangereux végétaux seront produits et éliminés via des entreprises de valorisation agréés choisies par le prestataire du défrichement. Valorisation des bois présent sur les parcelle défrichées, revente si essences boisées de qualité élimination des déchets verts par compostage e interdiction de brûlage.

		Oui	Non	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
approuvés	?			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	ez lesc	quelles	;
431 as incide	nces du projet idec#f	ióes a	41.00	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Oui	Non X Si oui, décr			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible oune annexe traitant de ces éléments):	
Cf. Annexe 7.	

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé un état des lieux sur la zone de projet et évaluer l'impact potentiel du projet de 15 lots sur l'environnement et la santé humaine; les aménagements tels que projetés ne paraissent pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact. Après analyse, les éléments positifs sont les suivants :

- -un site entouré par des habitations individuelles dont certaines sont en cours de construction;
- -l'opération est située en dehors des zones réglementaires à enjeux environnementaux. Le projet ne portera que sur la zone constructible, pas sur les EBC ni sur les zones naturelles ;
- -des mesures seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement en phase travaux et en phase opérationnelle.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet						
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X				
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X				
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X				
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X				
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X				
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	X				

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- 7- Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine.
- 8- Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000. Dans le cadre de la Demande d'Autorisation de Défrichement et de la demande de permis d'aménager qui vont être déposés dans quelques semaines nous avons fait réaliser cette étude. Nous la joignons donc à la présente à toutes fins utiles.

9. Engagement et signature								
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X						
Fait à	La Roque d'Anthéron	le,	09/04/2021					
Signature	SAS CHOPIN 13640 LA ROQUE D'ANTHERON SIRET: 883 584 385 080 16 mail: chopinbo2019@gmail.com Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus							